



COMMUNIQUE DE PRESSE

EMBARGO : AUCUN

Destinataires : Mesdames et Messieurs les journalistes
De : Pascal Faivet
Date : 5 avril 2019
Total de pages : 2
Concerne : **Projet de fusion entre les communes des Breuleux et de la Chaux-des-Breuleux**

Projet de fusion : Signature de la convention

Les représentants des exécutifs communaux des Breuleux et de la Chaux-des-Breuleux ainsi que le Délégué aux affaires communales M. Christophe Riat ont signé en date du 5 avril 2019 la convention de fusion établie par les membres du Comité intercommunal.

La première mouture de ce document a été présentée aux populations des deux communes lors d'une séance d'information du 22 janvier 2019 et a été adaptée en fonction de certaines propositions émises à cette occasion.

La convention de fusion a été approuvée par les instances cantonales le 26.03.2019 et ne peut donc plus être modifiée.

Une deuxième séance d'information aura lieu le mardi 9 avril 2019 à 20h00 à la salle de spectacles des Breuleux au cours de laquelle sera présenté le message à la population qui accompagnera le matériel de vote lors du scrutin du 19 mai 2019.



Derrière, de g. à d. : M. Michel Beuret (secrétaire de la Chaux-des-Breuleux), M. Pascal Faivet (secrétaire des Breuleux)
Devant, de g. à d. : M. Michel Aubry (maire de la Chaux-des-Breuleux), M. Christophe Riat (Délégué aux affaires communales),
M. Renaud Baume (maire des Breuleux)

Annexe : photo originale des signataires
convention de fusion

VOTRE CONTACT

Commune des Breuleux

Secrétariat communal

M. Pascal Faivet

Rue des Esserts 2

2345 Les Breuleux

tél. 032/959 43 30

info@breuleux.ch